

AGENCE PARCS CANADA  
1899 Boulevard de Périgny  
Chambly, J3L 4C3

# MAISON SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

## RÉFECTION DE LA TOITURE

**wsp**  
2525, BOULEVARD DANIEL-JOHNSON, BUREAU 525  
LAVAL (QUÉBEC) CANADA H7T 1S9  
TEL. : 450 686-0980 | TÉLÉC. : 450 686-0987 | WWW.WSP.COM

CONSULTANT :  
**CASONI** ARCHITECTE  
3077 RUE PEUGEOT  
SUITE 203  
LAVAL (QUÉBEC)  
H7L 5C4

SCEAU :

CLIENT :  
**AGENCE PARCS CANADA**  
1899 Boulevard de Périgny  
Chambly, J3L 4C3

# REF. CLIENT :  
PROJET :  
**MAISON SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER**  
**RÉFECTION DE LA TOITURE**  
458 rue Notre-Dame Est  
Montréal, H2Y 1C8

NOTE :

AVERTISSEMENT :  
CE Dessin est la propriété intellectuelle de WSP. AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU USAGE NE SONT PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'ENTREPRENEUR DEURA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. ON NE DOIT PAS MODIFIER L'ÉCHELLE DE CE DESSIN.

EM.	RV.	DATE	DESCRIPTION
0		2017-09-12	ADDENDA S-1

NO PROJET : 171-11618-00	DATE : 2017-08-28
ECHELLE ORIGINALE : INDIQUÉE	SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 1", AUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACAGE.
CONÇU PAR : C. BRIÈRE	
DESSINÉ PAR : M.J. LANDRY	
VÉRIFIÉ PAR : M. CHAMPAGNE	1"

DISCIPLINE :  
**STRUCTURE**

TITRE :  
**NOTES GÉNÉRALES**

NUMÉRO DU FEUILLET :  
**S-1**

FEUILLET # :  
1 DE 2

EMISSIION :  
POUR ADDENDA S-1

EN DATE DU : 2017-09-12

### NOTES GÉNÉRALES

#### DIVISION 01000 – EXIGENCES GÉNÉRALES

##### GÉNÉRALITÉS

- L'ENTREPRENEUR DOIT EXÉCUTER TOUS LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC – CHAPITRE 1, BÂTIMENT, ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT – CANADA 2010 (MODIFIÉ).
- L'ENTREPRENEUR DOIT CONSIDÉRER QUE LES RÉFÉRENCES AUX CODES ET NORMES SONT DE LA PLUS RÉCENTE ÉDITION.
- AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, VÉRIFIER LES ÉLÉVATIONS ET LES DIMENSIONS SE RAPPORTANT À LA STRUCTURE EXISTANTE (S'IL Y A LIEU), LES CONDITIONS D'ACCÈS, L'ENCOMBREMENT DES LIEUX, LES EXIGENCES DU PROPRIÉTAIRE, ETC. AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTES DIMENSIONS OU ÉLÉVATIONS NON CONCORDANTES AVEC LES PLANS DE STRUCTURE OU DE TOUTES AUTRES ERREURS OU OMISSIONS.
- NE PAS MESURER LES PLANS À L'ÉCHELLE, SEULES LES DIMENSIONS INDIQUÉES SONT VALABLES.
- POUR LA CONSTRUCTION, UTILISER LES PLANS ÉMIS POUR CONSTRUCTION.
- EN TOUT TEMPS LORS DE LA CONSTRUCTION, L'ENTREPRENEUR NE DOIT IMPOSER À AUCUNE PARTIE DE L'OUVRAGE, UNE CHARGE QUI POURRAIT COMPROMETTRE SA SÉCURITÉ OU LUI CAUSER UNE DÉFORMATION PERMANENTE.
- L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX DÉPENDENT DES CONDITIONS DE CHANTIER. ILS SONT TENUS DE COMPLÉTER LES OUVRAGES SELON LES RÈGLES DE L'ART DE LEUR MÉTIER.
- LES PLANS DE STRUCTURE SONT COMPLÉMENTAIRES ET DOIVENT SE LIRE CONJOINTEMENT AVEC LES PLANS DES AUTRES PROFESSIONNELS.
- TOUTS LES CHANGEMENTS DEMANDÉS PAR L'ENTREPRENEUR, NÉCESSITANT DES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE (ÉQUIVALENCE, MODIFICATION AUX DIMENSIONS, ETC.), SONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR. LE TEMPS ALLOUÉ PAR L'INGÉNIEUR POUR L'ÉTUDE, LES CALCULS ET L'ÉMISSION DE CROQUIS DO À CES CHANGEMENTS, SONT AUSSI AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR SUR PRÉAVIS. EFFECTUER LES CHANGEMENTS APRÈS L'ACCEPTATION DE L'INGÉNIEUR.
- LA CHARGE APPLICABLE SUR LE TOIT DOIT ÊTRE LIMITÉE À 32 lbs/pi.ca. AUCUNE ACCUMULATION DE DÉBRIS N'EST PERMISE SUR LE TOIT.

#### DESSINS D'ATELIER

- SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR, UN FICHIER ÉLECTRONIQUE POUR COMMENTAIRES DES DESSINS D'ATELIER, DESCRIPTIONS DE PRODUITS ET ÉCHANTILLONS PRÉSCRITS. LE NOM DU PROJET DOIT CLAIREMENT ÊTRE INDIQUÉ SUR CES DOCUMENTS.
- AU PRÉALABLE, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT AVOIR REVU LES DOCUMENTS AVANT DE LES TRANSMETTRE À L'INGÉNIEUR.
- IL EST DÉFENDU D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DONT LES DESSINS D'ATELIER, ÉCHANTILLONS ET DESCRIPTIONS DE PRODUITS N'ONT PAS ÉTÉ RETOURNÉS AVEC LES COMMENTAIRES DE L'INGÉNIEUR.

#### FICHES TECHNIQUES

- SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR, UNE COPIE ÉLECTRONIQUE POUR COMMENTAIRES DES FICHES TECHNIQUES DES PRODUITS SPÉCIFIÉS.
- IL EST DÉFENDU D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DONT LES FICHES TECHNIQUES DES PRODUITS SPÉCIFIÉS N'ONT PAS ÉTÉ RETOURNÉES AVEC LES COMMENTAIRES DE L'INGÉNIEUR.

#### DIVISION 02000 – AMÉNAGEMENT DE L'EMPLACEMENT

##### DÉMOLITION

##### GÉNÉRALITÉS

- EXÉCUTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION STRUCTURALE CONFORMÉMENT À LA NORME CSA S350.
- REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE, À L'ENDROIT DE SON CHOIX, LES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX QU'IL DÉSIRE CONSERVER AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX.
- DÉMOLIR TOUS LES ÉLÉMENTS ET OUVRAGES INDIQUÉS AUX PLANS DE STRUCTURE.
- AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, S'ASSURER QUE LES SERVICES DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ ONT ÉTÉ MIS HORS D'USAGE DANS LES PARTIES DU BÂTIMENT À DÉMOLIR ET QU'ILS ONT ÉTÉ SECTIONNÉS À LA LIGNE DE SÉPARATION AVEC LES PARTIES À CONSERVER. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES AUTRES SERVICES DOIVENT ÊTRE MAINTENUS DURANT LES TRAVAUX.
- UTILISER DES ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDER AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION DE FAÇON À LIMITER LE BRUIT ET LES VIBRATIONS À UN NIVEAU ACCEPTABLE POUR LES USAGERS ET LES ÉQUIPEMENTS DU BÂTIMENT ET DE CEUX ADJACENTS.
- PRENDRE SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PARTIES À CONSERVER DU BÂTIMENT ET AJOUTER TOUS LES OUVRAGES DE PROTECTION REQUIS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. LES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'ENTREPRENEUR EN-DEHORS DES DÉMOLITIONS PRÉVUES, DOIVENT ÊTRE RÉPARÉS À SES FRAIS.
- EFFECTUER LES TRAVAUX DE FAÇON À ÉVITER DES EFFONDREMENTS CONTRES LES CONSTRUCTIONS À CONSERVER.
- À LA FIN DE CHAQUE JOURNÉE DE TRAVAIL, S'ASSURER QU'AUCUN OUVRAGE NE PUISSE S'AFFAISSER NI S'EFFONDRE.
- TRANSPORTER HORS DES LIEUX TOUTS LES PRODUITS DE DÉMOLITION AINSI QUE LES DÉBLAIS AU FUR ET À MESURE DE LA PROGRESSION DES TRAVAUX. AUCUNE ACCUMULATION DE DÉBRIS N'EST PERMISE SUR LES LIEUX.

#### DIVISION 06000 – BOIS

##### GÉNÉRALITÉS

- EXÉCUTER LES OUVRAGES EN CHARPENTE DE BOIS CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/CSA-086 ET AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, PARTIE 9.
- LE BOIS DOIT ÊTRE CONFORME À LA PUBLICATION N.L.G.A. "RÈGLES DE CLASSIFICATION POUR LE BOIS D'ŒUVRE CANADIEN", ET IDENTIFIÉ AU MOYEN DE L'ESTAMPILLE DE CET ORGANISME.
- BOIS DE SCIAGE: CONFORME À LA NORME CAN/CSA-0141.

##### MATÉRIAUX

- BOIS : S.P.F. DE QUALITÉ NO 2 ET MEILLEURE SUIVANT LES RÈGLES DE LA N.L.G.A. ; LES PIÈCES SERONT BLANCHIES SUR QUATRE FACES (SAS). LES ÉLÉMENTS MOINS SOLlicitÉS POURRONT ÊTRE DE QUALITÉ NO 2. LA TENEUR EN EAU DES PIÈCES DE BOIS DEVRA ÊTRE INFÉRIEURE À 19% LORS DE L'ASSEMBLAGE (AVEC ESTAMPILLE " R-SEC " OU "S-DRY").
- CLOUS : CONFORMES À LA NORME CSA B111.
- FERRURES D'ASSEMBLAGE : CONFORME À LA NORME CSA G40.20/G40.21, NUANCE 300 W.

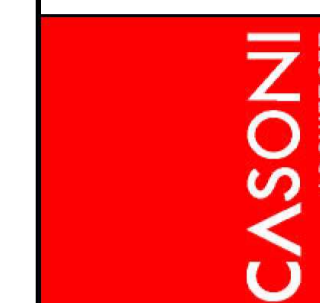
##### MONTAGE

- MONTÉ LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/CSA-086. ILS DOIVENT ÊTRE ASSEMBLÉS, ANCRÉS, FIXÉS, ATTACHÉS ET CONTREVENTÉS LES UNS AUX AUTRES, DE FAÇON À ASSURER LA RÉSISTANCE ET LA RIGIDITÉ NÉCESSAIRES À LA STABILITÉ DE LA CHARPENTE.
- COORDONNER LES PLANS DE STRUCTURE AVEC CEUX D'ARCHITECTURE EN CE QUI CONCERNE LES ALIGNEMENTS, LA GÉOMÉTRIE ET LES ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS.

##### CLOUAGE

- SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES CLOUAGES DOIVENT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA PARTIE 9 DU C.N.B.
- UTILISER DES CLOUS ZINGUÉS EN SPIRALE, LES CLOUS DOIVENT ÊTRE SUFFISAMMENT LONGS POUR QU'AU MOINS LA MOITIÉ DE LA LONGUEUR DU CLOU PÉNÈTRE DANS LA SECONDE MEMBRURE.
- UTILISER DES ÉTRIERS MÉTALLIQUES POUR L'ASSEMBLAGE DE SOLIVES OU POUTRELLES QUI PRENNENT APPUI SUR LE CÔTÉ D'UNE POUTRE OU D'UNE SOLIVE.

CONSULTANT :



3077 RUE PEUGEOT  
 SUITE 203  
 LAVAL (QUÉBEC)  
 H7L 5C4

SCEAU :

CLIENT :



AGENCE PARCS CANADA  
 1899 Boulevard de Périgny  
 Chambly, J3L 4C3

# REF. CLIENT :

PROJET :

MAISON SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER  
 RÉFECTION DE LA TOITURE

458 rue Notre-Dame Est  
 Montréal, H2Y 1C8

NOTE :

AVERTISSEMENT : CE Dessin est la propriété intellectuelle de WSP. AUCUNE RÉVISION, REPRODUCTION OU USAGE NE SONT PERMIS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE WSP. L'ENTREPRENEUR DEVA  
 VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS AUX PLANS ET FAIRE LOCALISER TOUS LES SERVICES  
 D'UTILITÉS PUBLIQUES ET RAPPORTER TOUTES ERREURS OU OMISSIONS AVANT DE COMMENCER  
 LES TRAVAUX. ON NE DOIT PAS MODIFIER L'ÉCHELLE DE CE DESSIN.

EMISSIION - RÉVISION :

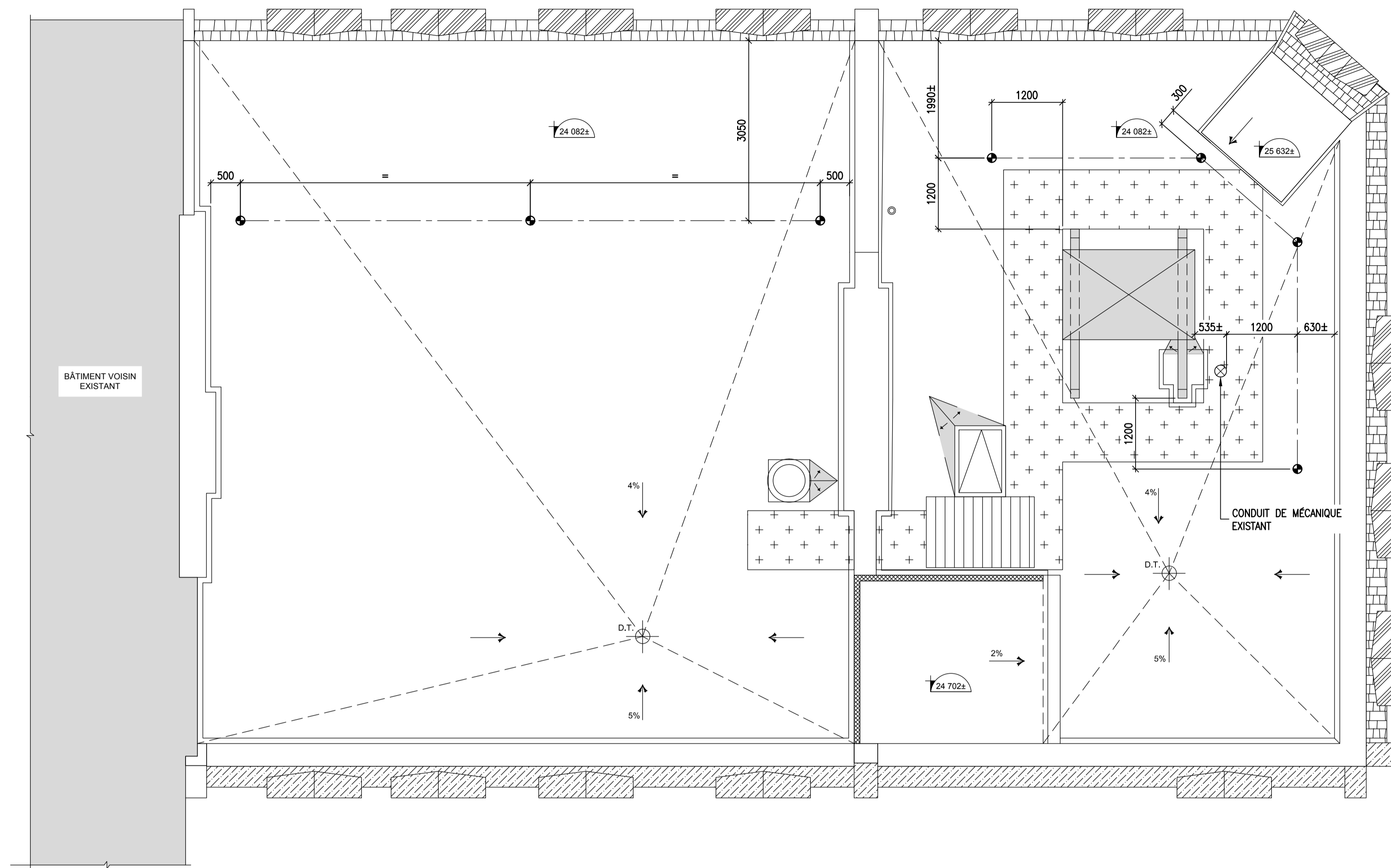
NO	RV.	DATE	DESCRIPTION
0		2017-09-12	ADDENDA S-1

NO PROJET :	171-11618-00	DATE :	2017-08-28
ECHELLE ORIGINALE :	INDIQUÉE	SI CETTE BARRE NE MESURE PAS 1", AJUSTER VOTRE ÉCHELLE DE TRACAGE.	
CONÇU PAR :	C. BRIÈRE		
DESSINÉ PAR :	M.J. LANDRY		
VÉRIFIÉ PAR :	M. CHAMPAGNE		
DISCIPLINE :	STRUCTURE		

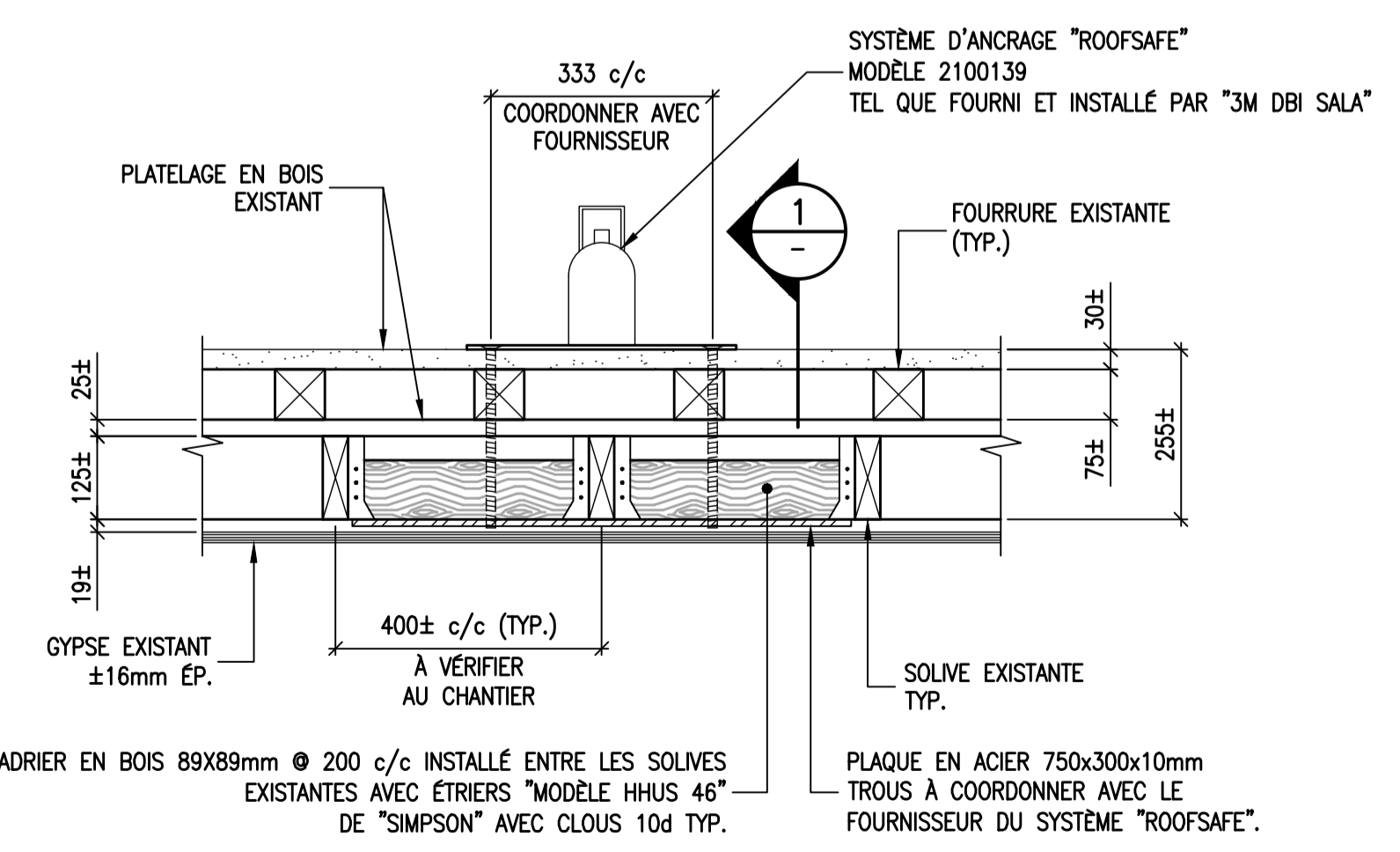
TITRE :  
**VUE EN PLAN ET ÉLÉVATION  
 NOUVELLE LIGNE DE VIE AU TOIT**

NUMÉRO DU FEUILLET :	S-2
FEUILLET # :	2 DE 2
EMISSIION :	POUR ADDENDA S-1
EN DATE DU :	2017-09-12

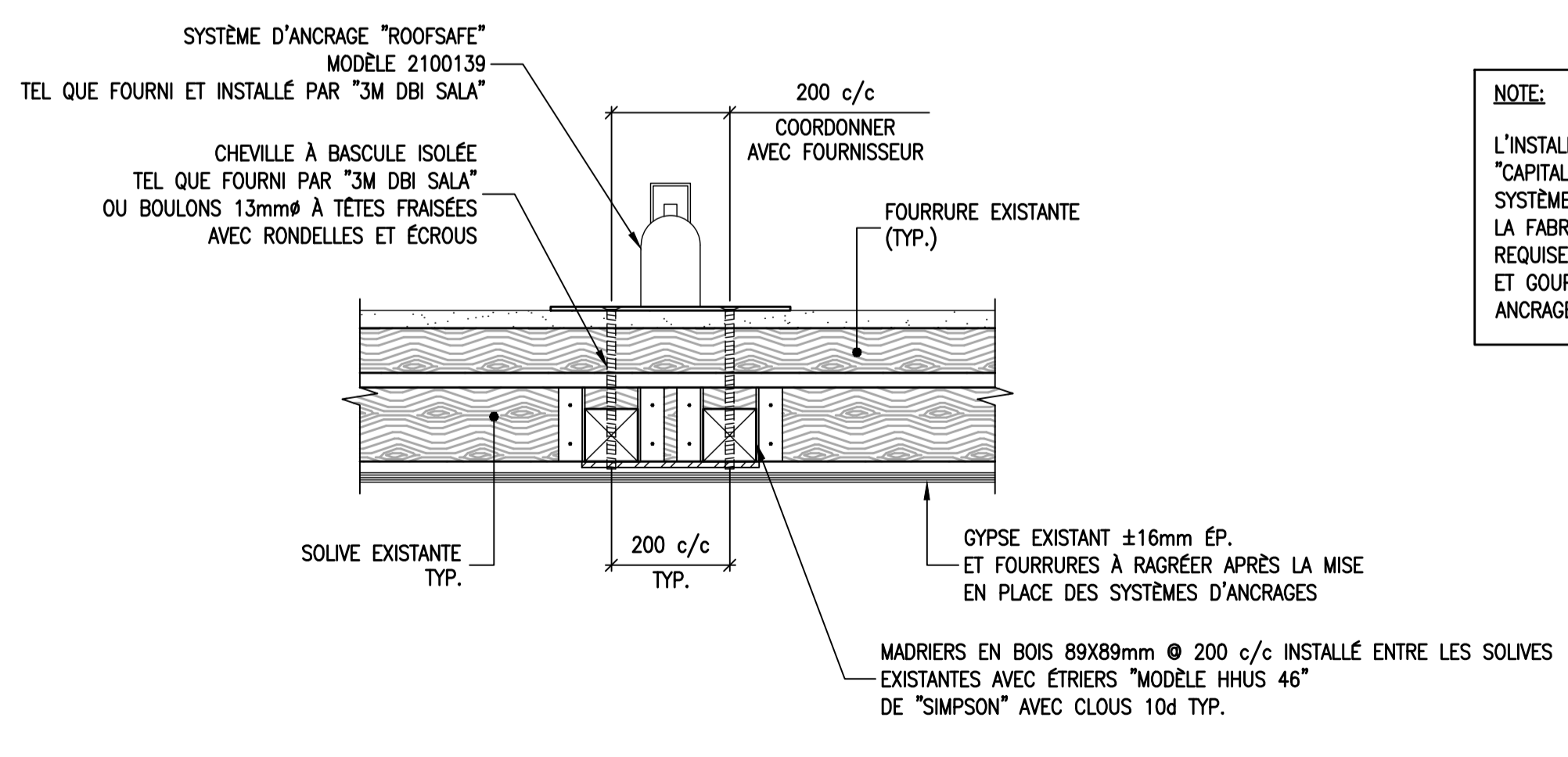
● INDIQUE UN POINT D'ANCRAGE DU SYSTÈME "ROOFSAFE MAIN LIBRE CONTINUE".



**VUE EN PLAN DU TOIT**  
**POSITIONNEMENT DES ANCRAGES POUR LA LIGNE DE VIE**  
 1:50



**VUE EN ÉLÉVATION**  
**SYSTÈME D'ANCRAGE "ROOFSAFE"**  
 1:10



**COUPE**  
 1:10

**NOTE:**  
 L'INSTALLATEUR DES SYSTÈMES D'ANCRAGES "ROOFSAFE" DOIT ÊTRE CERTIFIÉ PAR "CAPITAL SAFETY". UN PLAN D'ATELIER DÉMONTRANT TOUTES LES COMPOSANTES DU SYSTÈME "ROOFSAFE MAIN LIBRE CONTINUE" DOIT ÊTRE SOUMIS À L'INGÉNIEUR AVANT LA FABRICATION. LE SYSTÈME D'ANCRAGE DOIT INCLURE TOUTES LES PIÈCES REQUISES POUR UNE INSTALLATION COMPLÈTE, TEL QUE ET SANS S'Y LIMITER, OEIL ET COUILLÉ, TENDEUR, CÂBLE EN ACIER INOXYDABLE, COULISSEAU ET MOUSQUETON, ANCRAGE D'ANGLE, CRAMPON AINSI QUE CHEVILLES À BASCULES ISOLÉES.